

Bureau du Conseil Général  
Par M. Vaudan Julien  
Chemin des Grands-Vergers 17  
1934 Bruson

Villette, le 29 mars 2023

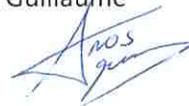
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Mesdames, Messieurs les membres du bureau,

Par ce courrier nous souhaitons déposer auprès du bureau un postulat. Vous trouverez l'original du postulat ci-joint, et une version électronique vous est transmise également par message électronique, conformément aux dispositions prévues par l'article 30 du règlement du Conseil Général et son annexe.

Nous vous serions reconnaissant d'accuser la bonne réception de ce courrier par mail à [martine.tristan@valdebagnes.ch](mailto:martine.tristan@valdebagnes.ch)

En vous remerciant pour votre collaboration, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleurs salutations.

Pour les cosignataires  
Amos Guillaume

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amos Guillaume', with a stylized flourish underneath.



## POSTULAT

### Article 30 : Postulat

<sup>1</sup> Chaque Conseiller général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.

<sup>2</sup> La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul Conseiller général (art 31, al 3-4-5).

<sup>3</sup> En cas d'acceptation, il oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.

<sup>4</sup> Lors de la réponse, seul le premier signataire peut reprendre la parole.

<sup>5</sup> Lors de la réponse du Conseil municipal un vote consultatif peut être demandé.

Règlement du 17 novembre 2021

<b>Date du dépôt auprès du bureau</b>	30.03.2023
<b>Auteur/e du Postulat</b>	PLR VDB / Martine Tristan
<b>Sujet/titre</b>	Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages
<b>Description</b>	<p>Il est certain que la Commune Val de Bagnes est indissociable de Verbier.</p> <p>Depuis quelques années, nous parlons d'un tourisme quatre saisons qui serait situé sur Verbier bien sûr mais également dans l'ensemble de la Vallée</p> <p>Plusieurs randonnées à pieds (Tour des villages) et/ou à vélo/VTT existent.</p> <p>Il est cependant à déplorer que lorsque ces randonnées sont effectuées, il n'est pas toujours possible de boire quelque chose ou se restaurer, ni d'acheter de quoi faire un pique-nique parce que les cafés et commerces ont fermé.</p> <p>C'est très dommage, notamment lorsque ces balades se passent en famille avec de jeunes enfants.</p> <p>Certains hameaux ont de la peine à maintenir leur population, notamment depuis la centralisation scolaire.</p> <p>Or le fait que les familles avec enfants cherchent la proximité de l'école implique un vieillissement de la population des villages.</p> <p>Quand un café ou une épicerie doit fermer, il y a pourtant des personnes (souvent des jeunes qui ont choisi de rester au village) qui seraient intéressées mais n'ont pas de fonds propres pour faire l'une ou l'autre rénovation ; de plus les banques sont frileuses à l'égard des jeunes.</p>



	<p>Par ce postulat, nous demandons :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• D'étudier la possibilité de créer un fonds « aide pour travaux lors de reprise d'un bistrot ou d'une épicerie/échoppe »</li><li>• Si le fonds se crée, de rédiger un règlement strict du fonds afin de circonscrire les demandes et d'y fixer une limite supérieure pour la somme allouée (Fr 100'000.-)</li></ul>
--	---

A remplir par le/la signataire :

Tristan Sartore / Heïnis Olivia  
Nom, Prénom

Heïnis Olivia  
Signature

Cosignataires voir page suivante

A remplir par le Président du CG

Déposé le :

3.4.2023

date

[Signature]  
Signature

